Grille des salaires

Par FIVE
Bonjour,
Je travaille dans la grande distribution convention 2216. J'ai vu qu'il y avait un nouvel accord sur les salaires : avenant 84 du 08/04/2022. Je suis agent de maitrise niveau 5, à ce jour je n'ai percu aucune augmentation de salaire.
Pouvez-vous me communiquer la date de cette revalorisation de salaire ?
En vous remerciant par avance.
Bonjour un lien [url=https://presse.tripalio.fr/revision-des-salaires-dans-la-ccn-du-commerce-a-predominance-alimentaire/#:~:text=II%20 s'agit%20de%20I,de%20Ieur%20r%C3%A9union%20suivant%20Ia]https://presse.tripalio.fr/revision-des-salaires-dans-la-ccn-du-commerce-a-predominance-alimentaire/#:~[/url]
Vous pouvez vous adresser au ministère du travail, de l?emploi et de l'insertion (DGT, bureau RT 2), 39-43, qua André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
Merci pour votre retour
Par janus2
Je suis agent de maitrise niveau 5, à ce jour je n'ai percu aucune augmentation de salaire.
Bonjour, La convention collective fixe le salaire minimal pour votre indice. Si vous êtes déjà au dessus de ce salaire minimal l'employeur n'a aucune obligation de vous augmenter